Fiche produit 22 novembre 2022

Crédit à la consommation
Crédit hypothécaire à but mobilier

synonyme : « prêt à tempérament de la Loi relative au crédit à la consommation »

Un crédit à la consommation est un crédit pour financer des petits investissements/dépenses à court ou moyen terme.

Exemples :

Un cliënt achète une nouvelle voiture d'une valeur de 25 000 EUR. Il finance 5 000 EUR à partir des fonds propres. Le solde de l'achat (20 000 EUR) est payé avec un crédit à la consommation de vdk banque. Dans ce cas, la durée de remboursement du crédit est habituellement de 5 ans.

1. Emprunteurs – objet

Emprunteurs :	personnes physiques
Objectif :	– véhicules, vélos (électriques) – construction et rénovation biens immobiliers – court terme/petits montants – diverses utilisations

2. Modalités de crédit

Montant – minimum :	5 000 EUR (min. 2.500 EUR pour vélos et rénovations durables)
Montant – maximum :	investissement 100 % hors TVA, frais de notaire et autres frais
Durée :	toujours en fonction de la durée de vie économique de l'investissement et en fonction du montant emprunté : – 2.500 EUR jusqu'à 3.700 EUR: max.30 mois – 3.701EUR jusqu'à 5.600 EUR: max. 36 mois – 5.601 EUR jusqu'à 7.500 EUR: max. 42 mois – 7.501 EUR jusqu'à 10.000 EUR: max. 48 mois – 10.001 EUR jusqu'à 15.000 EUR: max. 60 mois – 15.001 EUR jusqu'à 20.000 EUR: max. 84 mois – 20.001 EUR jusqu'à 37.000 EUR: max. 120 mois – 37.001 EUR et plus : max. 240 mois
Commission de réservation :	Non due.
Prélèvement :	En une fois et sur la base de preuves d'investissement (si d'application).

Droit de prélèvement :	Non dû
Calcul des intérêts :	Nombre effectif de jours/nombre effectif de jours.
Variabilité de taux :	Taux fixe.
Paiement des intérêts :	Mensuellement, avec une partie du capital.
Paiement du capital :	Mensuellement, avec les intérêts.
Report de capital :	N/A
Frais de gestion :	Aucun
Frais de dossier :	Aucun
Conditions :	Remboursement du crédit via compte à vue vdk banque
Indemnité de remploi :	Crédit à la consommation : – Si la période entre le remboursement anticipé et la fin convenue du contrat est supérieure à un an, l'indemnité s'élève à 1 % du montant en capital remboursé par anticipation – Si la période entre le remboursement anticipé et la fin convenue du contrat n'est pas supérieure à un an, l'indemnité s'élève à 0,5 % du montant en capital remboursé par anticipation Crédit hypothécair à but mobilier : trois mois d'intérêts calculés sur le capital remboursé anticipativement au taux d'intérêt du crédit à la date de remboursement anticipé.

3. Sûretés

Les garanties les plus courantes accompagnant le crédit sont : signature d'un acte de cession de rémunération.

Un crédit hypothécaire à but mobilier doit toujours être garantie par une sûreté hypothécaire (inscription hypothécaire, mandat ou promesse). Si nécessaire, il peut s'agir de la réutilisation d'une garantie hypothécaire déjà existante et établie ou de la constitution d'une (nouvelle) garantie hypothécaire. Pour des dossiers spécifiques, d'autres garanties supplémentaires peuvent être stipulées par vdk.

4. Engagements spécifiques

Les engagements spécifiques ne sont pas habituels pour ce type de crédit.

5. Avantages

- mise à disposition rapide
- pas de frais
- garantie sur le montant à rembourser
- taux fixe

6. Renseignements

/

7. Plaintes

En cas de plaintes éventuelles, vous pouvez d'abord vous adresser à :

vdk banque – Traitement des plaintes
Sint-Michielsplein 16 – B-9000 Gand
tél. 09 269 32 31 – e-mail plaintes@vdk.be.

Si le litige n'est pas résolu, vous pouvez faire appel au Service de médiation Banques – Crédit – Placements :
Ombudsfin, North Gate II, Boulevard du Roi Albert II 8 boîte 2, 1000 Bruxelles (www.ombudsfin.be).